



ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

La ruralité

AU

DE L'ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE



Sommaire

Le mot du recteur	p.03
Profil et spécificités de l'académie	p.04
Un plan pour notre école dans les territoires ruraux	p.06
Une volonté et des actes	p.08
Les Territoires éducatifs ruraux (TER)	p.12
Actualités.....	p.15





Le mot DU RECTEUR

Une stratégie académique adossée au nouveau projet académique issu du terrain

L'académie d'Aix-Marseille est celle qui est au niveau métropolitain la plus socialement dispersée et qui connaît d'importantes disparités entre les territoires qui la composent. Les indicateurs nationaux ne les traduisent pas toutes et les besoins différenciés selon les territoires, entre la grande ruralité ou la montagne et des zones hyper urbanisées où le taux de pauvreté approche 50% de la population.

L'équité territoriale constitue un axe fort de la stratégie académique pour assurer de manière équilibrée et efficace la mise en œuvre des politiques publiques éducatives sur l'ensemble du territoire.

La place des deux départements alpins au sein de l'académie illustre la nécessaire prise en compte de ces disparités. L'évolution démographique dans les deux départements demeure au cœur des préoccupations locales et fait l'objet de la plus grande attention. Elle appelle tout à la fois la mise en place d'une dynamique concertée et coordonnée en termes de pilotage et d'action éducative entre les directeurs académiques (IA-DASEN) des Hautes-Alpes et des Alpes-de-Haute-Provence et la construction d'un plan d'actions spécifique qui réponde aux besoins de ces territoires.

L'académie poursuit en conséquence sa politique en faveur des départements alpins en soutenant le maintien de petites structures à faible effectif en milieu rural et de montagne et le plan d'action prioritaire élaboré conjointement par les deux directeurs académiques afin de répondre au nécessaire besoin de dialogue avec les acteurs locaux et faire émerger des réponses collectives innovantes aux enjeux de territoire.

Ce plan vise à maintenir le taux d'encadrement, à œuvrer en matière d'équité territoriale et à établir un dialogue constructif basé sur une méthode partagée et concertée avec les acteurs. Il repose sur un dialogue avec les élus du territoire, en lien avec les associations des maires (AMF et AMR), pour partager les constats en amont des consultations relatives à la carte scolaire 2023 et présenter les évolutions démographiques à venir, sur l'instauration d'une commission des maires – une par département – réunie avant, pendant et après les travaux de carte afin d'inscrire la concertation dans un temps long et sur la construction d'outils partagés avec les associations des maires pour échanger le plus largement possible sur les missions de chacun. Une réflexion conjointe des deux départements autour de la méthode de travail de la carte scolaire accompagne cette démarche de dialogue.

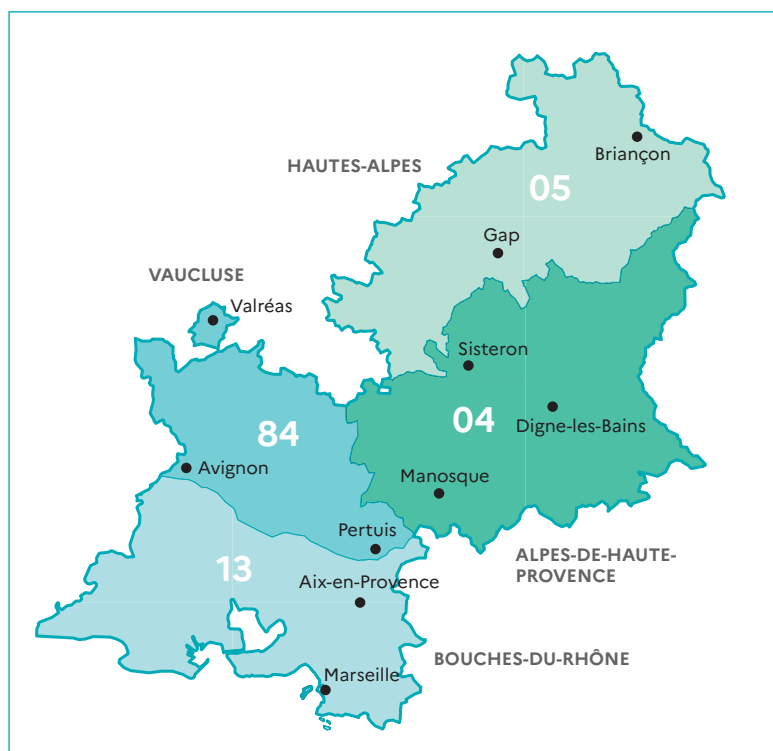
Les temps de concertation et les projets qui sont proposés pourront apporter des réponses concertées aux communautés éducatives des deux départements alpins concernant les thématiques relatives à la forme/organisation scolaire (passerelles inter-degrés crèches-maternelle ; cycle 3), la carte des formations, la lutte contre le décrochage et susciter l'ambition des jeunes, l'engagement, y compris sportif, les pratiques pédagogiques innovantes et le bien être des élèves.

Cette stratégie académique attentive aux territoires ruraux, engagée dès 2022 s'inscrit ainsi dans le plan ministériel « Pour notre école dans les territoires ruraux ». Elle est portée de manière unique au niveau national par la désignation d'une conseillère technique ruralité auprès du recteur de l'académie afin de répondre pleinement aux enjeux de ces territoires qui est une priorité du gouvernement.

BERNARD BEIGNIER

Recteur de la région académique
Provence-Alpes-Côte d'Azur,
Recteur de l'académie d'Aix-Marseille,
Chancelier des universités

PROFIL ET SPÉCIFICITÉ de l'académie



CHIFFRES CLÉS 23-24

284 930 écoliers
150 779 collégiens
101 814 lycéens
117 170 étudiants (RS 2022)
42 638 apprentis (RS 2022)
1 902 écoles
281 collèges
170 lycées (et **3** ÉREA)
2 universités
4 Greta
63 016 personnels (RS 2021)

*Public et privé sous-contrat



UNE ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE QUI S'ESOUFFLE CES DERNIÈRES ANNÉES

Évolution de la population depuis 1990									
Au 1 ^{er} janvier	1990	1999	2010	2015	2020	2021*	2022*	2023*	Évolution de 1990 à 2023*
Alpes-de-Haute-Prce	130 911	139 515	160 149	161 799	165 451	165 830	166 198	166 654	27,3%
Hautes-Alpes	113 265	121 338	136 971	140 916	140 605	140 230	140 078	139 942	23,6%
Bouches-du-Rhône	1 758 064	1 833 982	1 972 018	2 016 622	2 048 070	2 055 002	2 061 919	2 069 118	17,7%
Vaucluse	466 910	499 321	543 105	557 548	561 941	562 700	563 315	563 789	20,7%
Académie	2 469 150	2 594 156	2 812 243	2 876 885	2 916 067	2 923 762	2 931 510	2 939 503	19,0%
France métropolitaine	56 577 000	58 496 613	62 765 235	64 300 821	65 269 154	65 450 219	65 646 837	65 834 837	16,4%

Source : INSEE - estimations de population au 1^{er} janvier - * Données provisoires

DES CONTRAINTES TERRITORIALES ET SOCIALES

• De fortes disparités démographiques et géographiques

Dans les départements alpins la population est essentiellement rurale, à l'inverse de celles des Bouches-du-Rhône et du Vaucluse. Par ailleurs, dans ces deux derniers départements, le nombre d'enfants de 2 à 16 ans par km² est très supérieur au niveau national.

Population de 2 à 16 ans		
	Population 2 à 16 ans	Densité des 2 à 16 ans (nombre d'habitants au km ²)
Alpes-de-Haute-Provence	26 867	3,88
Hautes-Alpes	23 959	4,32
Bouches-du-Rhône	370 319	72,79
Vaucluse	103 808	29,10
Académie	524 953	24,85
France métropolitaine	11 897 556	21,87

Sources : BCP, univers "démographie INSEE", chargement de mars 2022.

UNE RÉPARTITION DES ESPACES URBAINS ET RURAUX TRÈS MARQUÉE

- **L'espace à dominante rurale**, ou espace rural, regroupe l'ensemble des petites unités urbaines et communes rurales n'appartenant pas à l'espace à dominante urbaine (pôle urbain, communes mono ou multipolarisées).
- **Une commune multipolarisée** est une commune ou unité urbaine dont 40% ou plus des actifs résidents travaillent dans plusieurs aires urbaines sans atteindre ce seuil avec l'une d'entre elles.
- **Une commune monopolarisée** est une commune ou une unité urbaine dont 40% ou plus des actifs résidents travaillent dans l'aire urbaine hors de la commune ou de l'unité urbaine de résidence.
- **Le pôle urbain** est une agglomération offrant au moins 5000 emplois et qui n'est pas située dans la couronne périurbaine d'un autre pôle urbain.

DES CRITÈRES SOCIAUX CONTRASTÉS

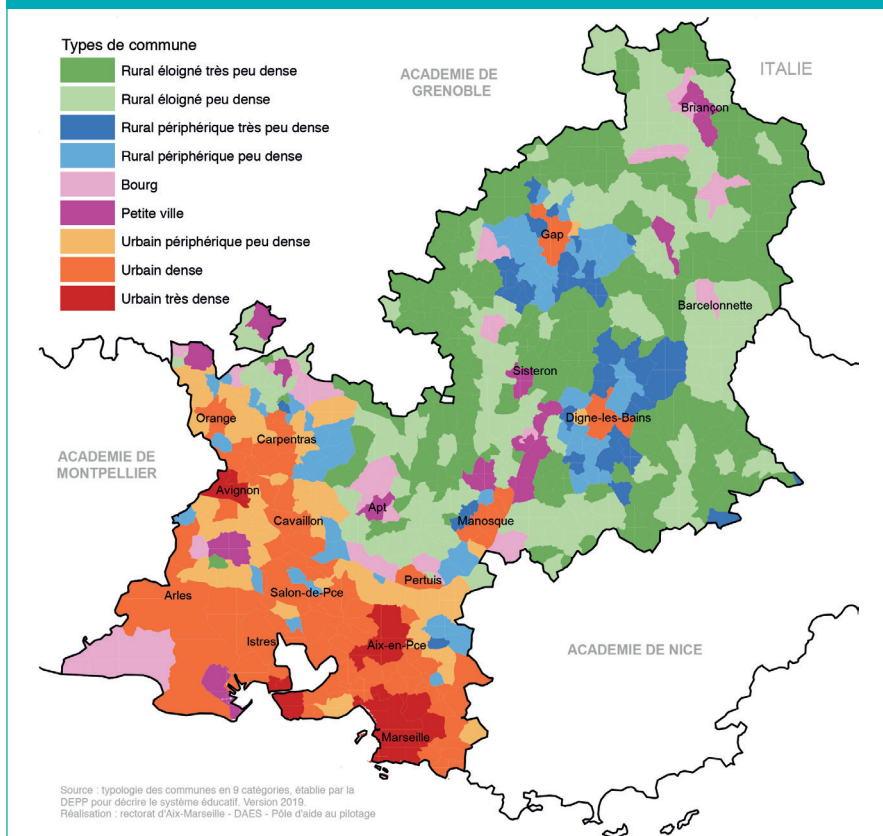
Mis à part les Hautes-Alpes, le taux de pauvreté des départements de l'académie est supérieur à la moyenne métropolitaine. Le Vaucluse est le plus touché (19,5%).

La médiane du niveau vie des quatre départements de l'académie est inférieure à la moyenne métropolitaine. Le Vaucluse est le département où la médiane est la plus basse.

Parmi les principales communes, Avignon présente le plus fort taux de pauvreté : 31% de sa population vit en dessous de ce seuil. Vient ensuite Marseille (25%). Le taux de pauvreté atteint plus de 20% dans le territoire du futur territoire éducatif rural de Haute-Provence.

A contrario, dans plusieurs grandes villes, comme Aix-en-Provence, le taux de pauvreté est relativement faible (14%).

ESPACES URBAINS ET RURAUX



Niveau de vie et taux de pauvreté dans les départements de l'académie en 2020

	Médiane du niveau vie (par an en euros)	Taux de pauvreté (en %)
Alpes-de-Haute-Provence	21 130	16,6
Hautes-Alpes	21 420	13,9
Bouches-du-Rhône	22 210	17,9
Vaucluse	20 640	19,5
Provence-Alpes-Côte d'Azur	22 070	17
France métropolitaine	22 400	14,4

Sources : Insee.

L'académie développe activement les dispositifs spécifiques tenant compte de ces disparités sociales et territoriales.

La politique active de soutien à la ruralité se caractérise notamment par l'attribution de moyens d'enseignement supérieurs à la moyenne académique afin de prendre en compte les réalités géographiques et démographiques des départements alpins.

L'engagement en faveur d'un service public d'éducation de qualité dans ces départements ruraux et de montagne est également formalisé par la signature de conventions ruralité. Ces conventions

témoignent de la collaboration entre l'Éducation nationale et les acteurs locaux pour une politique en faveur de l'école rurale et de montagne. Elles sont des outils d'aménagement de l'organisation scolaire dans le 1^{er} degré et visent le maintien et l'amélioration du service public d'éducation (mise en réseaux des écoles, renforcement des liaisons écoles-collèges, adaptation des services de transports scolaires, recours aux ressources numériques, etc.).

La politique d'éducation prioritaire est également très développée afin de corriger l'impact des inégalités sociales et économiques sur la réussite scolaire.

UN PLAN POUR NOTRE ÉCOLE

dans les territoires ruraux

Répondre aux enjeux des territoires ruraux est une priorité du Gouvernement, notamment concernant le service public d'éducation. Cette réponse doit être construite avec les collectivités et les élus concernés. Le plan pour les territoires ruraux annoncé par le Gouvernement vise ainsi à garantir l'amélioration durable de la qualité du service public de l'éducation au sein de ces territoires. Il se décline en 3 axes et 6 mesures au service de nos écoles et de nos élèves.

AXE 1 : GARANTIR UN MAILLAGE SCOLAIRE PARTOUT SUR LE TERRITOIRE

→ **PROPOSITION 1** : mieux anticiper les ouvertures ou les fermetures de classes

• **Constat**

Les moyens de rentrée sont aujourd'hui décidés annuellement dans le cadre du projet de loi de finances. Ils sont ensuite alloués par académie, puis par département. Cette annualité ne permet cependant pas d'anticiper les fermetures de classes ou de les inscrire à moyen terme dans des projets de territoires.

• **Proposition**

En 2024, chaque commune rurale aura une visibilité sur les évolutions démographiques du territoire où elle se situe et sera tenue informée des prévisions d'effectifs. Ce travail permettra de mieux anticiper la carte scolaire et d'envisager sur trois ans des ouvertures ou fermetures de classe. La gestion des postes sera désormais envisagée de manière pluriannuelle, en concertation avec les élus, afin d'anticiper et de prendre en compte les projets territoriaux.

→ **PROPOSITION 2** : création d'une instance de dialogue et de coordination

• **Constat**

En milieu rural, les enjeux de cohérence de l'action publique sont primordiaux. Cependant, il n'existe pas aujourd'hui d'instance permettant d'assurer cette coordination sur les grands projets d'aménagement du territoire concerné.

• **Proposition**

Création d'une instance de dialogue qui interviendra en amont du Conseil départemental de l'éducation nationale (CDEN) afin de renforcer la concertation territoriale et d'apporter une réponse globale aux enjeux du territoire.

→ **PROPOSITION 3** : création d'un bonus pour les Regroupements pédagogiques intercommunaux (ou bonus RPI)

• **Constat**

Le président de la République l'avait annoncé en 2019 : aucune école ne pourra désormais être fermée sans l'accord du maire. Face à la baisse démographique et afin de conserver la continuité du maillage territorial en ruralité, les Regroupements pédagogiques intercommunaux (RPI), qui permettent à plusieurs communes, notamment en milieu rural, de se réunir pour l'établissement et l'entretien d'une école, sont une des solutions pour le maintien du service public de l'éducation et les élus doivent être soutenus dans cette démarche.

• **Proposition**

Création d'un bonus en moyens humains afin d'inciter les maires à s'engager dans la démarche de Regroupement pédagogique intercommunal.

AXE 2 : GARANTIR LA RÉUSSITE DES ÉLÈVES EN MILIEU RURAL

→ **PROPOSITION 4** : permettre des échanges entre collégiens de milieu rural et de milieu urbain

• **Constat**

Certains élèves en milieu rural ont aujourd'hui peu accès aux villes de leur département et aux services qu'elles offrent.

• **Proposition**

Des appariements entre collèges ruraux et urbains seront expérimentés afin de permettre la création de projets communs (par exemple : choix d'un répertoire identique de chorale, sorties scolaires inter-collèges, compétitions sportives) et d'offrir davantage d'ouverture sociale et culturelle.

→ **PROPOSITION 5** : offrir 3 000 places de plus en Internat d'excellence

• **Constat**

Au sein des territoires ruraux, les temps de trajet peuvent souvent alourdir considérablement les journées de certains élèves. Cette contrainte géographique peut avoir une influence dans leur choix d'orientation.

• **Proposition**

3 000 nouvelles places en Internat d'excellence seront créées en lien avec les régions. Ces internats permettent aux élèves des territoires ruraux de bénéficier de conditions d'étude très favorables et d'un accompagnement pédagogique renforcé.

AXE 3 : GARANTIR LA REDYNAMISATION DES TERRITOIRES PAR L'ÉCOLE

→ PROPOSITION 6 : étendre les Territoires éducatifs ruraux

• Constat

Un dispositif expérimental appelé « Territoires éducatifs ruraux » (TER) a été créé en 2021. Il vise à créer des coopérations entre les différents acteurs (élus locaux, services académiques, associations, etc.) afin de développer l'ambition scolaire et la mobilité. D'abord expérimenté dans 3 académies, il a été étendu à 7 autres académies.

• Proposition

Le dispositif sera étendu à tous les départements ruraux pour renforcer les alliances éducatives.



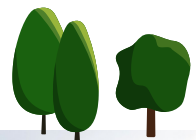
1.



2.



3.



4.



5.

1. École de Monétier-les-Bains, Hautes-Alpes
2. et 3. École Les Prés Verts à Saint-Martin-de-Queyrères, Hautes-Alpes
4. Village de Simiane-la-Rotonde, Alpes-de-Haute-Provence
5. Collège Emile Honnoraty à Annot, Alpes-de-Haute-Provence

UNE VOLONTÉ et des actions concrètes

DES RÉPONSES ADAPTÉES POUR METTRE EN ŒUVRE UNE POLITIQUE ACTIVE EN FAVEUR DES ÉLÈVES DE MONTAGNE ET PARTICIPER AU MAINTIEN DE L'ATTRACTIVITÉ DES TERRITOIRES RURAUX

→ 1- ATTRIBUER DES MOYENS D'ENSEIGNEMENTS SUPÉRIEURS À LA MOYENNE ACADÉMIQUE

afin de prendre en compte
les réalités géographiques et
démographiques pour des
conditions favorables aux
apprentissages

• Les P/E* et E/C* sont d'excellente qualité

Les deux départements alpins connaissent depuis plusieurs années une baisse démographique régulière, même s'il convient davantage de parler d'érosion que de chute. Les moyens ont été préservés et maintenus grâce à un soutien académique allant au-delà de la baisse démographique générant des taux d'encadrement exceptionnels. Depuis la rentrée

2020, une prise en compte spécifique de la ruralité a permis une stabilité des emplois dans ces deux territoires. À titre d'exemple, ce soutien alpin s'inscrit dans la durée au sein de l'académie : depuis 2016, le 04 a perdu 662 élèves et a bénéficié de 17 postes.

Pour la rentrée 2023, les deux départements bénéficient à nouveau du soutien académique avec aucun retrait d'emploi dans un contexte baissier. Ce schéma est reconduit dans le cadre de la préparation de rentrée 2024.

Ces dotations spécifiques, dans un contexte de baisse démographique, ont permis une progression significative du P/E largement supérieur au niveau national à la rentrée 2023 : 6,44 pour le 04 et 6,89 pour le 05 (5,98 au niveau national).

De même, le taux d'encadrement (E/C) est stable et offre aux écoles alpines des conditions très favorables aux apprentissages des élèves : 20,16 élèves/classe dans le 04 en prévision et 19,6 dans le 05.

L'ensemble de ces mesures permettent de préserver les écoles rurales : aucune fermeture d'école dans les deux départements n'a été prononcée en 2022 et 2023 et à la rentrée 2022, le 04 a même réouvert une école rurale (Sigoyer) afin de mieux répartir les effectifs au sein d'un RPI dans le Sisteronais-Buech. Ce pari, travaillé en lien avec les élus et les services de l'Etat pour la réfection de la salle de classe, est gagnant, les effectifs se sont stabilisés autour de 20 élèves à la rentrée 2023.

Ces taux d'encadrement favorables permettent le maintien de petites structures dans les territoires les plus éloignés :

- Dans le 04, à la rentrée 2023, 2/3 des écoles ont une moyenne par classe comprise entre 9 et 21 élèves.
- Dans le 05, un tiers des 130 écoles accueilleront moins de 3 classes à cette rentrée 2023.



Visite de rentrée du recteur
dans les Hautes-Alpes



Visite de rentrée du recteur
dans les Alpes-de-Haute-Provence



Le recteur et les deux directeurs
académiques alpins

*P/E : nombre de postes pour 100 élèves en équivalent temps plein - E/C : nombre moyen d'élèves par classe.



Entrevaux, Alpes-de-Haute-Provence

- **Une évolution favorable du nombre de dispositifs d'accueil des moins de 3 ans (Toute petite section - TPS)**

Pour un enfant de moins de trois ans, l'entrée à l'école maternelle est un moment décisif. C'est le début d'un parcours qui est souvent très dépendant de cette première approche du milieu scolaire, qui correspond fréquemment à une première expérience éducative en collectivité créatrice de nouveaux repères affectifs, sociaux, spatiaux et temporels.

Dans les territoires ruraux, la mise en place de dispositifs d'accueil des moins de 3 ans offre une triple réponse : la création d'une passerelle avec les crèches existantes favorisant ainsi une réponse locale coordonnée pour la petite enfance, une solution pour les familles devant effectuer des trajets quotidiens pour leur activité professionnelle, une approche qualitative pour tous les temps de l'enfant.

Dans les Alpes-de-Haute-Provence, on compte 18 dispositifs labellisés « moins de trois ans » et 7 dans les Hautes-Alpes sont préservés.

- **Dans le second degré, l'offre des cartes des formations des établissements est riche et diversifiée**

Chaque collège dispose d'une offre complémentaire aux enseignements obligatoires : parcours « bilangue », section sportive (ski, football, VTT, rugby, hockey sur glace, escalade, bike-and-run, canoë-kayak ou triathlon), classes à horaires aménagés musique (CHAM), option aéronautique, langues et culture de l'Antiquité, cadets de la sécurité...

De nombreux enseignements de spécialité sont proposés dans les lycées généraux et technologiques, ainsi que des sections européennes, des dispositifs d'excellence (ESABAC, Pôle espoir ski, etc.). Les lycées professionnels maillent le territoire et la carte des formations, actualisée et travaillée dans le cadre de la relation éducation-économie, offre une large palette de possibilités.

Les internats présents dans chaque lycée permettent à chaque élève des départements alpins d'accéder à l'ensemble de ces parcours. Ils favorisent ainsi l'ouverture du champ des possibles pour tous.

- **L'accompagnement des élèves en situation de handicap progresse**

Dans le 04, 12 dispositifs ULIS 1^{er} degré et 15 pour le 2nd degré ont été proposés à la rentrée et permettent un maillage renforcé du territoire notamment pour les familles les plus isolées. 86% des élèves sont affectés dans l'école bénéficiant d'un dispositif ULIS la plus proche de leur domicile.

Dans le 05, deux ouvertures d'ULIS ont été actées pour la rentrée 2023, portant à 21 le nombre de dispositifs sur le territoire, permettant l'accompagnement adapté de plus de 250 enfants et adolescents, de la maternelle au lycée professionnel.

17 Pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL) structurent aussi le territoire des Alpes-de-Haute-Provence. Ils sont au nombre de 18 dans les Hautes-Alpes.

→ 2 - AMÉLIORER ET RENFORCER LE DIALOGUE AVEC L'ENSEMBLE DES ÉLUS ET DES ACTEURS DES TERRITOIRES pour une vision partagée et pluri annuelle des évolutions démographiques et l'élaboration de projets co-construits

- **Des commissions des maires sont mises en place**

Dans chacun des territoires alpins, une démarche de dialogue renforcé a été mise en œuvre avec les élus des deux départements à travers des temps de présentation de rentrée et de partage des perspectives départementales. Les échanges ont montré la nécessité de créer des espaces et des temps de dialogue qui ne se limitent pas au Conseil départemental de l'éducation nationale (CDEN). Une commission des maires, instance informelle, a été mise en place dans le 04 et dans le 05. Elles permettent un dialogue contribuant à mener un constat partagé pour construire ensemble le projet de carte scolaire et tenir compte d'appréciations qualitatives.

- **Des projets co-construits se renforcent dans les départements alpins et futurs Territoires éducatifs ruraux (TER) en devenir**

De nouveaux projets de territoire ruraux et de montagne ont vu le jour en 2022-2023 : dans le cadre du Conseil national de la refondation (CNR) est née une volonté alpine pour construire de nouvelles perspectives de l'École rurale et de montagne. Un modèle de projet de cité éducative de montagne a été pensé à l'échelle alpine dans la volonté d'apporter des réponses renouvelées et coordonnées aux enjeux de carte scolaire, d'attractivité et d'offre éducative.

HAUTES-ALPES : EXPÉRIMENTATION DANS LE QUEYRAS À LA RENTRÉE 2023

6 écoles regroupées en une communauté éducative unique dotée

d'un coordonnateur pédagogique avec un projet pédagogique fédérateur et des temps de regroupement des enseignants et des élèves une fois par période pour favoriser le sentiment d'appartenance et la mise en œuvre d'un projet de communauté pédagogique numérique. Un poste de coordonnateur a bien été créé, en sus des postes d'enseignants et des directeurs des écoles concernées.

Les temps de formation commun (réunion de directeurs, projets « Notre école faisons-la ensemble », projets pédagogiques partagés) existent dès à présent.

ALPES-DE-HAUTE- PROVENCE : DÉVELOPPEMENT DU PROJET CIME (CITÉ INTERCOMMUNALE DE MONTAGNE ÉDUCATIVE)

Dans le cadre du Conseil national de la refondation (CNR), des concertations locales ont eu lieu dans le 1^{er} et le 2nd degrés pour faire émerger les besoins des équipes du collège multisite (Annot-Saint André les Alpes, Castellane). En parallèle, s'est structuré un comité de pilotage élargi regroupant : l'équipe de direction de la DSDEN 04, la sous-préfecture de Castellane, le conseil départemental 04, la communauté de communes Alpes Provence Verdon - Sources de Lumière, les mairies, les structures et ressources locales (en fonction des projets), les Inspecteurs académiques disciplinaires, les référents du réseau Bléone Durance, l'Espace service jeunesse de Castellane, le SDJES 04, les associations de parents, les représentants des élèves et des enseignants, la CAF, l'ARS, la MSA.

La labellisation d'un Espace services jeunesse itinérant (ESJ) dans le territoire constitue un levier d'action pour la mise en place du futur TER.

Trois axes thématiques d'action ont été retenus lors de la phase de diagnostic du projet :

- **AXE 1** : Favoriser l'ouverture et ouvrir le champ des possibles

- **AXE 2** : Accompagner ensemble tous les temps de l'enfant

- **AXE 3** : Apprendre, former et se former

Un 4^e axe, transversal, « créer des synergies pour agir partout et aller vers » constitue un fil conducteur.

Ces projets s'inscrivent dans le cadre d'une démarche concertée entre les deux départements alpins et la continuité de réalisations déjà engagées : école du socle à Serres (05), réouverture de l'école de Sigoyer à la rentrée 2022 (04) après sa fermeture en 2014 pour accueillir une classe de CE1-CE2 de 20 élèves, ouverture de deux Espaces services jeunesse dans le 04 (Castellane et Barcelonnette) et accompagnement de la classe jeunes sapeurs-pompiers de la Motte du Caire qui a permis la réouverture de l'internat du collège, etc.

Le plan pour notre École dans les territoires ruraux annoncé au printemps 2023 verra naître deux TER dans les départements Alpains ; ces derniers avaient devancé la mise en place des futurs TER avec le projet CIME du territoire multisite Saint André les Alpes et Annot pour les Alpes-de-Haute-Provence et l'expérimentation dans le Queyras pour les Hautes-Alpes.

LES INTERNATS D'EXCELLENCE DANS L'ACADÉMIE

11 internats d'excellence ont été labellisés en 2021 : 2 dans les Alpes-de-Haute-Provence, 3 dans les Hautes-Alpes, 4 dans les Bouches-du-Rhône et 2 dans le Vaucluse.

Cette démarche se poursuit avec

dynamisme. En effet, suite à un nouvel appel à projet, cinq candidatures ont été déposées pour obtenir la labellisation. Elle concerne 3 collèges des Alpes-de-Haute-Provence, 1 lycée des Hautes-Alpes et la Cité scolaire d'Apt.

Le déploiement des internats d'excellence, avec la mobilisation des collectivités, pourra s'effectuer dans une démarche plus globale de construction commune d'un projet éducatif rural.



Les Territoires ÉDUCATIFS RURAUX (TER)

CRÉER 4 TERRITOIRES ÉDUCATIFS RURAUX DANS L'ACADÉMIE

L'expérimentation TER 2021-2023 est une démarche contractuelle au service des élèves structurée autour de trois grands objectifs :

- 1 - **Mobiliser un réseau** de coopération autour de l'école.
- 2 - **Garantir aux jeunes ruraux** un véritable pouvoir d'agir sur leur avenir.
- 3 - **Renforcer l'attractivité** et la professionnalisation de l'école rurale.

Il s'agit de définir pour chaque territoire une stratégie locale permettant de répondre à ces enjeux en développant des alliances éducatives entre tous les partenaires. En juin 2023, 64 TER sont déployés au sein de 10 académies et 39 départements, soit environ 78 000 élèves concernés (écoliers et collégiens) et 570 communes.

Les premiers bilans indiquent la mise en œuvre de réelles dynamiques partenariales, notamment avec un travail plus soutenu avec les élus et partenaires institutionnels, des plans d'actions ambitieux fondés sur les besoins des territoires et un lien renforcé entre le 1^{er} et le 2nd degré. La dynamique TER interroge l'organisation de l'offre éducative dans les territoires ruraux, et notamment les liens à valoriser avec les internats d'excellence, les cordées de la réussite ou encore le travail à mener sur l'offre de formation et la continuité pédagogique.

• Objectif de l'extension RS 2023 : créer 121 nouveaux TER pour atteindre un total de 185

- Doter d'au moins 1 TER chaque département nouvellement intégré (seuls 4 départements sont considérés sans ruralité au plan national), soit 58 TER.



Parc naturel régional du Queyras, Hautes-Alpes

- Créer 63 autres TER selon les initiatives des académies et les dynamiques locales.

Plus généralement, sont ciblés les territoires ruraux où les indicateurs confirment la nécessité de renforcer la prise en charge des élèves, tout comme ceux ne disposant que d'un ou deux TER.

TER IDENTIFIÉS POUR LES QUATRE DÉPARTEMENTS

→ ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE :

TER des Alpes-de-Haute-Provence (projet CIME) - Coordonnateur : Alexis Cornille, principal du collège multi-site d'Annot et Saint André les Alpes.

→ HAUTES-ALPES :

TER Guillestrois-Queyras - Coordonnatrice : Estelle Weber, principale du collège Les Hautes Vallées de Guillestre.

→ BOUCHES-DU-RHÔNE :

TER Camargue - Coordinateurs : Guillaume Rossi, principal du collège Maximilien Robespierre - Port Saint Louis du Rhône et Leila

David, Inspectrice de l'éducation nationale 1^{er} degré.

→ VAUCLUSE :

TER de Sault, Saint Christol et Montbrun-les-Bains - Coordonnatrice : Magali Descamps, principale du collège pays de Sault à Sault.

Dans le cadre de ses missions, la conseillère technique Ruralité auprès du recteur est la référente TER pour l'académie.

DÉFINIR LE PÉRIMÈTRE DES TERRITOIRES ÉDUCATIFS RURAUX

- Ils sont identifiés et choisis par les autorités académiques en partenariat avec les collectivités concernées. L'adhésion des élus communaux et intercommunaux est un préalable.

- Chaque TER repose sur un réseau constitué d'au moins un collège et ses écoles de rattachement. Les lycées doivent être identifiés, même s'ils ne sont pas inclus dans

le périmètre géographique du TER concerné.

- Il convient de cibler les territoires qui ne bénéficient pas des dynamiques départementales et régionales les plus importantes, et les territoires et établissements les plus isolés géographiquement. Le périmètre est envisagé à l'échelle d'un bassin de vie. L'Établissement public de coopération intercommunale (EPCI) peut constituer une échelle pertinente pour déterminer le périmètre, qu'on le considère dans son entièreté ou partiellement.

- La typologie des communes rurales et urbaines (DGESCO DEPP, 9 types recensés, intitulé 2021) sera prise en compte ainsi que l'indice d'éloignement des établissements scolaires.

COMMENT METTRE EN ŒUVRE LES TERRITOIRES ÉDUCATIFS RURAUX ?

• S'appuyer sur un pilotage politique et technique clairement établi

- Une animation globale du réseau assurée par la Direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO) : plan national de formation Ruralité incluant le pilotage de TER, groupes de travail académiques en lien avec les référents et les coordonnateurs, séminaire national dédié aux TER.

- Un référent académique assure le suivi des conventionnements, le suivi global et l'animation du réseau académique des TER.

- Pour chaque TER, un coordonnateur local sera chargé d'impulser et de faciliter le déploiement des projets.

- Des comités de suivi locaux pourront être institués afin d'assurer le pilotage local des projets, de réaliser le diagnostic partagé, d'élaborer une stratégie concertée et de suivre le déploiement des actions.

- Des comités de pilotage (COPILS) académiques pourront assurer le rôle de relais entre le national et chaque TER, permettant un appui stratégique et technique et un suivi de l'avancement des projets.

• Établir un diagnostic partagé du territoire

- Évaluer la situation des élèves :

critères de réussite des élèves, données relatives à leur orientation, leur ambition et leur mobilité.

- Recenser les actions existantes pour les élèves du territoire sur tous les temps des enfants et des jeunes.

- Recenser les actions existantes pour les enseignants.

Le diagnostic peut s'appuyer sur des travaux d'analyse et des projets déjà existants. Il s'agit bien de mettre en avant les forces et les faiblesses du territoire : ressources et collaborations entre les acteurs éducatifs notamment.

• Engager une démarche contractuelle avec les partenaires du territoire pour co-construire une grande alliance éducative

- Impliquer l'ensemble des collectivités concernées, l'ensemble des acteurs institutionnels et associatifs : conseil départemental, conseil régional, intercommunalité, communes et leur CCAS, préfecture de département, SDJES, CAF, ARS, MSA, CPAM, pôle emploi. D'une manière générale, il convient d'associer tous les acteurs susceptibles d'être mobilisés sur des thématiques telles que : les transports scolaires, l'aide sociale aux familles, l'information à l'orientation, la formation professionnelle, l'insertion professionnelle, etc.

- S'appuyer sur les dispositifs et plans locaux existants (CTG, PEDT, CRTE, CLS, CTEAC, etc.) en lien avec les projets déjà mis en œuvre par l'éducation nationale et les SDJES.

La signature d'une convention, (modèle fourni par la DGESCO) devra être effective le plus rapidement possible (printemps 2024).

• Élaborer collectivement un plan d'action

- Aboutir à un plan d'action structuré et adapté aux besoins et dynamique du territoire autour des trois objectifs des TER (mobiliser un réseau de coopération autour de l'école, garantir aux jeunes ruraux un véritable pouvoir d'agir sur leur avenir, renforcer l'attractivité et la professionnalisation de l'école rurale).

- Penser ce plan d'action pour que chaque élève du TER bénéficie des mêmes opportunités.

- Identifier les bénéficiaires du passage en TER pour un élève, penser les modalités de suivi et d'évaluation des actions mises en œuvre.

- Porter collectivement, partager, discuter, réajuster ce plan en COPIL, avec l'ensemble des partenaires.

• Un pilotage financier déjà prévu

- Mobiliser les moyens et leviers de droit commun : cordées de la réussite, stages de réussite, École ouverte, devoirs faits, petits déjeuner, plan Lecture, etc.

- Pour chaque TER, un financement à hauteur de 30000 euros annuels sur la durée de la convention (3 ans), crédits intégrés dans les Budgets opérationnels de programme académique (BOPA) des académies et répartis sur les trois programmes 140, 141 et 230.



Colmars-les-Alpes, Alpes-de-Haute-Provence

Infographie :

LES TERRITOIRES ÉDUCATIFS RURAUX



OBJECTIF

DÉVELOPPER L'**AMBITION SCOLAIRE** ET LA **MOBILITÉ DES JEUNES** DES ZONES RURALES ET ÉLOIGNÉES



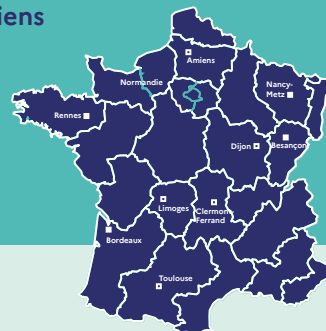
OÙ

Territoires fragilisés par leur situation géographique :

- ruralité
- montagne
- petites villes éloignées

EXPÉRIMENTATION

- **10 académies** : Amiens, Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Limoges, Nancy-Metz, Normandie, Rennes et Toulouse
- **64 territoires** identifiés
- Près de **43 000 élèves** concernés **25 000 collégiens**
- **632 écoles** et **86 collèges** concernés **+ 53 lycées** associés



3 LEVIERS

Mobiliser un réseau de coopération autour de l'École

- Collaboration étroite avec les services de l'État, les collectivités territoriales et organismes sociaux
- Partenariats avec les associations et établissements du supérieur
- Partenariats avec les acteurs économiques
- Participation de l'École au rayonnement et au développement de son territoire

Garantir aux jeunes ruraux un véritable pouvoir d'agir sur leur avenir

- Accès à une offre d'enseignement riche et diversifiée
- Renforcement de l'accompagnement à l'orientation et à la mobilité
- Valorisation des différents temps (scolaire, périscolaire et extrascolaire) de l'enfant et du jeune
- Sécurisation des transitions (école-collège, collège-lycée, lycée-enseignement supérieur)

Renforcer l'attractivité et la professionnalisation de l'École rurale

- Développement des réseaux d'établissements et d'enseignants
- Réflexion avec les collectivités sur les aides au logement et aux transports
- Mise en valeur des innovations pédagogiques dans les classes multiniveaux
- Renforcement de la formation continue et interprofessionnelle



CALENDRIER

Janvier 2021

Lancement de l'expérimentation avec 3 premières académies

Septembre 2021

Extension de l'expérimentation à 7 nouvelles académies

Juin 2023

10 académies impliquées et 64 TER déployés au sein de 39 départements

Septembre 2023

Extension du dispositif à l'ensemble des départements éligibles

Janvier 2024

Déploiement prévisionnel des nouveaux TER

EXPÉRIMENTATION

EXTENSION

ACTUALITÉS

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE DES 4 TER DE L'ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE : POUR UN DÉPLOIEMENT EFFECTIF EN TOUT DÉBUT D'ANNÉE CIVILE 2024



2023

2024

→ AU 30 JUIN 2023

Le nom du référent académique et les territoires proposés pour les TER de l'académie ont été transmis à la Direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO). La liste des coordonnateurs locaux (un par TER) a dans le même temps elle aussi été transmise.

→ ENTRE SEPTEMBRE ET OCTOBRE 2023

Confirmation par la DGESCO de la répartition des nouveaux TER identifiés.

→ AU 1^{ER} DÉCEMBRE 2023 EST PRÉVU UN COPIL NATIONAL

Présentation des stratégies et des projets de TER déployés ou en cours de déploiement dans chaque académie.

→ JANVIER 2024

Formalisation et transmission des conventions signées.

→ JANVIER / FÉVRIER 2024

Mise en œuvre effective des Territoires éducatifs ruraux.

PARTICIPATION DE L'ACADÉMIE AU CONGRÈS ANNUEL DE L'ANEM (ASSOCIATION NATIONALE DES ÉLUS DE LA MONTAGNE) LES 19 ET 20 OCTOBRE DERNIERS À MUNSTER

Afin de représenter le recteur de l'académie, la conseillère technique ruralité s'est rendue au congrès annuel de l'ANEM pour participer à une table ronde éducation. L'objectif était de faire connaître la stratégie académique en faveur des communes de montagne.



Participation de l'académie au congrès de l'ANEM



Nathalie Legaigoux, conseillère technique ruralité auprès du recteur



ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

www.ac-aix-marseille.fr

